

CHARTRE POUR L'UTILISATION DES SALLES EN AUTONOMIE CPGE

Salles de travail : 113 et 123 / Salle de détente : 405

Au lycée Claude Gellée, les étudiants ont la chance de pouvoir utiliser des salles en autonomie pour travailler ou se détendre. Pour un bon fonctionnement, chaque étudiant devra respecter scrupuleusement cette charte et le planning qui y est attaché.

En cas de non-respect des règles, l'étudiant concerné se verra interdire l'accès aux salles temporairement ou définitivement.

La Direction et la vie scolaire se réserve le droit d'interdire temporairement ou définitivement l'accès à ces salles à tous les étudiants en cas de manquements répétés.

1. Tout étudiant utilisant les salles en autonomie doit retirer et retourner les clés à la loge en déposant sa carte Jeunest ou sa carte d'étudiant.
2. L'élève qui a déposé sa carte est l'unique responsable des clés et de la salle.
3. Après l'utilisation d'une salle :
 - La salle est propre, les fenêtres sont fermées
 - Les chaises doivent être remises sur les tables
 - Les lumières sont éteintes
 - La porte est fermée à clé

IL EST INTERDIT :

- De faire venir dans les salles des élèves non-autorisés
- De boire, de manger
- De donner la clé à un autre élève sans passer par la loge

En cas de détérioration ou de problème, l'étudiant s'engage à prévenir immédiatement Mme Paillery ou à défaut la vie scolaire

En cas de non-respect des consignes, l'agent d'accueil peut interdire l'accès de la salle sollicité et en informer la vie scolaire.

Le savoir-vivre et le respect du matériel sont des conditions essentielles au bon fonctionnement et à l'utilisation des salles en autonomie !

